



L'ACTUALITÉ

LA CNAS MET LES QUESTIONS SOCIALES AU CŒUR DE LA SEMAINE

La Commission Nationale des Affaires Sociales s'est réunie les 29 et 30 novembre à la Confédération. Une occasion de faire un point d'étape des grands dossiers en matière sociale et de compétences et formation.

DES SUJETS D'ACTUALITÉ BRÛLANTS

C'est sous la présidence de la première vice-présidente en charge des questions sociales, Corine Postel, que la CNAS s'est ouverte mercredi avec l'ensemble des administrateurs qui constituent l'équipe des conseillers de la Commission : Cécile Beadonnat, Christophe Bellanger, Nathalie Bergère, Dominique Gaspard, Marc Lagouarre, Thierry Ravon, Christelle Rozier et Laure Vial, Yann Danion n'ayant pu être présent.

Le premier sujet à l'ordre du jour était d'une actualité brûlante puisqu'il s'agissait d'expliquer la nouvelle jurisprudence sur les congés payés, désormais ouverts lors des arrêts de travail. Le Directeur général de CIBTP France et notre administrateur Marc Lagouarre en ont présenté les contours et les conséquences pour les entreprises comme pour les caisses de congés payés.

La CNAS a ensuite évoqué la mesure de la représentativité patronale qui ne sera connue qu'en 2024 mais qui repose néanmoins sur

le nombre d'entreprises adhérentes au 31 décembre 2023. Corine Postel a rappelé les enjeux fondamentaux de cette représentativité pour la CAPEB et pour les TPE qu'elle défend avec force.

Bien évidemment, les travaux de la Commission ne pouvaient pas éviter d'aborder la réforme des retraites qui a fait tant couler d'encre et tant mobilisé la CAPEB au travers de l'U2P. On rappellera ici que c'est le Président de la CAPEB qui a défendu les positions des entreprises de proximité au cours des concertations

qui ont précédé la publication de la réforme. Dominique Gaspard a présenté aux participants les conséquences de cette réforme pour les TPE du bâtiment tandis que Nathalie Bergère a approfondi la question essentielle de la réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants, réforme que nous avons récemment obtenue et qui constitue une victoire historique pour la CAPEB qui milite pour l'obtenir depuis 40 ans !

Cécile Beadonnat et Christelle Rozier ont ensuite présenté les nouvelles modalités envisagées pour la prévention de l'usure professionnelle.

S'agissant de risques professionnels, Dominique Gaspard a exposé la démarche de la CAPEB en faveur de l'intégration du risque canicule au sein du régime intempéries du BTP.

Thierry Ravon et Cécile Beadonnat ont conclu la première matinée en présentant les outils sociaux que les entreprises peuvent facilement mobiliser et qui contribuent à rendre les métiers de l'artisanat du bâtiment attractifs et à fidéliser les salariés. Il a ainsi été question de plan d'épargne entreprise, de chèques vacances et de Prime de Partage de la Valeur, notamment.





LES DÉLÉGUÉS S'INITIENT À LA NÉGOCIATION

Les élus responsables des questions sociales dans les départements et les régions sont souvent amenés à négocier sans toujours y être bien préparés, loin de là. C'est pourquoi, la société Incognita, constituée d'anciens agents du GIGN, avait été sollicitée pour intervenir et pour donner aux participants de la CNAS les clés d'une négociation réussie. Ils ont ainsi pu découvrir comment débattre en connaissant les tactiques de ses adversaires ainsi que les moyens d'y répondre. Tout l'après-midi du mercredi a été consacré à cette compétence au travers d'ateliers.

UN ÉCHANGE AVEC LE PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL

Comme à son habitude, le Président confédéral est venu saluer les délégués de la CNAS et rebondir sur quelques-uns des sujets qu'ils avaient abordés dans la journée. (voir notre rubrique RDV).



LES ACTUALITÉS COMPÉTENCES ET FORMATION

Judi matin, les délégués de la CNAS ont pris connaissance des actualités Compétences et Formation sous la direction de Laure Vial, cheffe de file de la CAPEB sur ce champ. Avec Nathalie Bergère, elle a ainsi présenté l'offre de services en matière de formation et de ressources humaines de la CAPEB, avec notamment le renforcement du conseil en formation grâce à la communauté de pratiques CoP RH et à celle des Conseillers formation du Réseau, l'outil ARTICompétences, ses évolutions et le portail maformationbâtiment.fr qui couvre désormais 6 régions et 46 CAPEB. Avec Christelle Rozier, elle est ensuite revenue sur les défis de l'artisanat du bâtiment à l'égard des nouvelles générations. Elles ont rappelé que les TPE du bâtiment sont présentes en nombre partout sur le territoire et de grandes formatrices, accueillant ainsi 60 000 apprentis en 2022. Elles ont également rappelé tous les outils que la CAPEB a développés pour soutenir le duo "Gen Z et entreprise artisanale du bâtiment"



et en particulier le livre blanc sur le sujet, ainsi que le baromètre du CCCA-BTP sur l'apprentissage dans les entreprises artisanales. Enfin, avec Thierry Ravon, Dominique Gaspar et Christophe Bellanger, Laure Vial a évoqué les besoins en compétences liés à la transition écologique, tout d'abord en termes de ressources, puis de diplômes, d'études (au travers de l'Observatoire des Métiers en particulier), de montée en compétences (Constructys) et enfin de formation spécifique à la rénovation énergétique avec l'outil FEEBAT. Les entreprises artisanales du bâtiment souhaitant adapter leurs compétences liées à la transition écologique, peuvent ainsi trouver auprès de l'ensemble des CAPEB l'accompagnement et les moyens nécessaires à la formation des professionnels d'aujourd'hui et de demain.

UN ATELIER COLLECTIF SUR LES BESOINS EN COMPÉTENCES D'UN(E) ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATRICE D'UNE CAPEB

Pour la 1^{ère} fois, la CNAS a été l'occasion d'organiser un atelier créatif avec les délégués de la CNAS en lien avec le chantier 23 de CAP CAPEB qui vise à réfléchir aux moyens d'assurer la montée en compétences des élus tout au long de leur mandat. Une nouvelle méthode de travail en Réseau a ainsi été expérimentée avec tous les délégués présents qui ont pu, en direct via l'outil klaxoon, apporter leur avis sur les



propositions du groupe qui suit ce chantier CAP CAPEB en termes de besoins en compétences et de modalités d'apprentissage susceptibles de convenir à la fonction d'administrateur d'une CAPEB départementale et régionale.

Entre les savoirs, les savoir-faire et le savoir être, les besoins en compétences d'un administrateur sont de différents ordres. Ils ont été répartis en 3 catégories : tout d'abord, les besoins fondamentaux permettant à un administrateur d'exercer son mandat (connaître son rôle, les valeurs de la CAPEB, ses règles statutaires, les données clés de son territoire, son environnement institutionnel, savoir s'exprimer en public, travailler en équipe...); ensuite, les besoins de sécurité et de confort permettant d'être plus à l'aise (par exemple, maîtriser des outils numériques, savoir préparer ses dossiers, développer sa capacité à être influent et convaincant, etc), et enfin, les besoins d'accomplissement permettant aux administrateurs d'exercer

avec plaisir leur mandat (incarner les valeurs que l'on défend, faire preuve de pédagogie, transmettre et partager son expérience, etc). La gestion du temps entre l'exercice d'une mission et la gestion de l'entreprise, l'accès aux ressources, l'importance de l'École des Cadres ou au moins d'un parcours d'apprentissage sur les fondamentaux ont été particulièrement soulignés comme le partage et l'échange avec d'autres élus.

S'agissant des modalités d'apprentissage, il a été rappelé que la mémoire repose sur nos 5 sens et qu'il faut donc en tenir compte en matière de formation. En l'occurrence, on retient 10 % ce qu'on lit, 20 % de ce qu'on entend, 30 % de ce qu'on voit, 50 % quand on fait les 3 en même temps, et 70 % quand on le dit, un pourcentage qui passe à 90 % quand on fait en même temps que l'on dit. De ces moyennes découlent différentes formes d'apprentissage qui permettent d'être accompagné individuellement (Mentorat,

tutorat, coaching), d'apprendre à son rythme (formation classique), de se former tout en mettant en pratique (e.learning, kits de production) ou encore d'apprendre en s'inspirant d'autres expériences (Master class, retours d'expérience, échanges). E.learning et retours d'expérience, master class et partages ont emporté la préférence des participants.

UNE CONFÉRENCE

La CNAS s'est terminée par une conférence animée par Stéphane Bloch et Paul Clair, avocats associés dédiés au droit social au sein du Cabinet Ogletree Deakins. Cette conférence visait à démontrer pourquoi le dialogue social est un vecteur de performance économique de l'entreprise.

Après un rappel des différents modes d'organisation des règles sociales dans l'entreprise, les deux intervenants ont expliqué pourquoi le dialogue est essentiel à la bonne marche d'une entreprise.



ÉCONOMIE

→ UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR L'ADN CONSTRUCTION

Après six années de pilotage des plans de transition numériques (Plan BIM 2022 et Plan BIM), l'association de la filière ADN Construction a renouvelé son bureau.

Le vice-président de la CAPEB en charge des affaires économiques David Morales, a été élu à la vice-présidence de l'Association, la présidence étant confiée à la FFB, la trésorerie à l'UNSA (Architectes) et le secrétariat au CINO.

L'ADN Construction entend désormais s'ouvrir à des sujets plus larges que le BIM et la maquette numérique. En effet les membres de l'Association souhaitent pouvoir explorer le sujet de la donnée, de l'intelligence artificielle, de cyber sécurité, block chain, etc.



COMMUNICATION

→ VOTRE USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX : DITES-NOUS TOUT !



Dans un premier temps, cette enquête a été transmise à la Communauté des communicants du Réseau. Il s'agit maintenant de recueillir le regard des non communicants et, notamment, des artisans élus de notre Réseau.

Notre objectif est de mieux cerner vos besoins afin de pouvoir vous proposer des contenus plus pertinents et d'optimiser la présentation

de nos outils pour qu'ils soient plus adaptés à vos attentes.

D'avance, nous vous remercions de votre contribution qui ne vous prendra que 3 minutes !

[Répondre ici à l'enquête avant le 8 décembre.](#)

COMMUNICATION

LES ACTIONS SYNDICALES DU MOIS DE DÉCEMBRE

Le Manifeste de la CAPEB contre la réforme de MaPrimeRénov'



La CAPEB poursuit inlassablement son lobbying pour faire changer le dispositif MaPrimeRénov', dont les notes de conjoncture successives pointent l'inefficacité, et porte depuis septembre 2022 15 propositions pour dynamiser le marché de la rénovation énergétique mais aussi des propositions pour simplifier et sécuriser les dispositifs RGE et CEE

et évidemment des propositions d'évolution de MaPrimeRénov'. Depuis que les premières informations sur la réforme de MaPrimeRénov' ont été dévoilées, la CAPEB n'a cessé d'expliquer que le Gouvernement empreinte la mauvaise voie. Le Président Jean-Christophe Repon a ainsi alerté le Ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, et Antoine Pellion, le secrétaire général à la planification écologique, dès le 20 juillet dernier. Tous les rendez-vous institutionnels et parlementaires qui ont suivi ont été mis à profit pour expliquer les raisons pour lesquelles cette réforme ne permettra pas d'atteindre les objectifs et risque d'être très préjudiciable aux entreprises artisanales du bâtiment ([lire le courrier ici](#)). Et cela était encore l'objet du [communiqué de presse](#) que nous avons diffusé le 13 octobre. Un mois avant l'entrée en vigueur de cette

réforme, nous continuons à en contester les axes stratégiques. Cette réforme, en effet, exclut trop de ménages susceptibles d'engager des travaux à défaut d'aides ou de financement d'un reste à charge trop lourd, trop de TPE compétentes susceptibles de les réaliser, en privilégiant les entreprises générales, trop de solutions techniques pourtant pertinentes au profit d'un choix unique d'équipement (PAC) et d'énergie (électricité), en privilégiant les rénovations globales, trop d'opportunités de petits chantiers sans lesquels la massification sera impossible. C'est le sens de l'action d'interpellation d'envergure "l'appel de la dernière chance" que nous lançons ce 1^{er} décembre au travers d'un Manifeste publié dans Le Bâtiment artisanal et dans la PQR et qui fait l'objet d'un communiqué de presse. [En savoir plus ici sur cette action syndicale.](#)

RÉFORME DE MAPRIMERÉNOV' : L'APPEL DE LA DERNIÈRE CHANCE

Entreprises du bâtiment, Acteurs de la rénovation énergétique, Acteurs du bâtiment, Performances... Nous en sommes tous les concernés, nous sommes tous concernés.

Rejoignez la CAPEB pour une **révision immédiate** de MaPrimeRénov' !

Retrouvez nos propositions sur [capeb.fr](#)

→ SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES : LA CAPEB DÉFEND SES PROPOSITIONS ET VOS PRIORITÉS

Le lancement des Rencontres de la simplification par le Gouvernement a été immédiatement relayé par la CAPEB nationale qui a mis en ligne une liste de 30 propositions de simplification sur sa plateforme de consultation du Réseau CAPEB Collectif.

Ces 30 propositions ont été maquettées pour être portées à la connaissance des Préfets, chargés de recueillir les demandes des TPE et de leurs représentants. Ce document sera enrichi des 5 priorités que le Réseau aura choisies et que le Bureau confédéral du 8 décembre examinera.

L'ensemble vous sera retransmis dans la foulée afin que vous puissiez en assurer la diffusion auprès des Préfets et des décideurs locaux pour proposer à vos adhérents de les relayer sur la plateforme du gouvernement : [simplification.make.org](#). [En savoir plus ici.](#)

→ LA DIFFUSION DES « VICTOIRES 2023 »

Les « Victoires 2023 » ont été synthétisées dans un emailing que nous avons d'ores et déjà adressé à un fichier d'entreprises non adhérentes. Une version dédiée aux entreprises adhérentes est envoyée en cette fin de semaine à l'ensemble de nos adhérents (exception faite des départements qui nous ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas cet envoi). À compter de ce 1^{er} décembre, à la façon d'un calendrier de l'Avent, nous diffuserons chaque jour une victoire sur les Réseaux sociaux.

LES VICTOIRES CAPEB 2023

ENSEMBLE INVENTONS NOTRE AVENIR

L'utilité de la CAPEB encore démontrée en 2023 et comment la force d'un collectif de 61 000 artisans du bâtiment plébiscite les succès de toutes les entreprises artisanales du bâtiment.

- Du pragmatisme face aux enjeux environnementaux**
 - Adaptation de tous les CAP des métiers du bâtiment au **enjeu énergétique et écologique**.
 - Accompagnement des entreprises au **montage des dossiers CEE** dans le cadre d'une expédition dans 4 Régions.
 - Ajustement des restrictions de circulation (ZFE)** dans les agglomérations en vue de pollution ne soit pas dépassés lors ou manque d'offre de véhicules propres.
 - Obtention de la **non interdiction des chaudières gaz** pour ne pas laisser personne sans solution tout en favorisant l'urgence du gaz vert.
 - Limitation du nombre d'entreprises concernées par l'obligation d'**adhésion à un éco-organisme**.
- Moins de charges Plus de moyens**
 - Augmentation des cofinancements des **formations** des artisans et de leurs salariés.
 - Réouverture par les TPE du bâtiment de **l'aide de 6 000 €** pour la première année de création du contrat prévoyant un CAP BP et BAC Pro, ou moins, à partir de 2022.
 - Création d'un fonds pour accompagner les entreprises dans leurs actions de **présentation de l'avenir professionnelle**.
 - Mobilisation en cas de **la prévention de la pénibilité (CPI)** en dehors de l'entreprise.
- Défendre les spécificités de la TPE et des indépendants**
 - Reconnaissance par le justice** des finaux pour les TPE (jusqu'à 10 salariés) de disposer d'un dialogue social et **des règles spécifiques**.
 - Obtention d'un **recueil** dans l'ordonnance sur la **plate de la TPE** dans le respect de la représentativité paritaire.
 - Mise en **ambulation** du dispositif des **cartes longues** et des **cartes simples**.
 - Limitation de l'âge légal** de départ à la retraite à 64 ans ou à 62 ans.
 - Mise en œuvre de la réforme des **indemnités sans augmentation des cotisations** des entreprises.
- Favoriser l'activité des TPE du bâtiment**
 - Montée de la **TVA à 10 %** pour tous les travaux de rénovation des logements de plus de 2 ans.
 - Prise en compte des **délais de paiement** ordés en matière publique liés aux démarches de dossiers travaux.
 - Limitation de la **responsabilité de l'acheteur** commun en responsabilité pour les travaux réalisés à 100 000 € HT.
- Simplifier en tenant compte des réalités des TPE du bâtiment**
 - Rapport de la **gestionnaire** de la **reconstruction** électrique.
 - Engagement de l'**État** à répondre nos propositions de simplification des dispositifs RGE, CEE et MaPrimeRénov'.

Le combat continue !

Retrouvez toutes nos activités sur [www.capeb.fr](#)

→ LA PROMOTION DU GME 3 CLICS

Comme cela a été annoncé lors du kick off lançant l'appli GME 3 clics, la communication sur cet outil a été réservée, dans un premier temps, à notre Réseau.

Dès la semaine prochaine, le Bâtiment artisanal publiera une interview de l'administrateur confédéral en charge du projet, Thierry Ravon.



La communication sur cette application pourra alors être déployée auprès de tous nos adhérents et de toutes les entreprises. Une information presse personnalisable sera mise à votre disposition afin que vous puissiez facilement l'utiliser, soit vers la presse soit vers votre éco système.

Le Livret d'accompagnement sur la promotion de ce nouvel outil sera complété de cette information presse et de l'article du Bâtiment artisanal, la CPE étant d'ores et déjà [disponible](#).

ÉCONOMIE

→ GESTION DES DÉCHETS : LA CAPEB RAPPELLE SES PRIORITÉS

À l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, la CAPEB a publié un communiqué rappelant ses priorités en matière de gestion des déchets au sein de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment).

Une fois encore, elle appelle les acteurs de la filière à davantage de pragmatisme face à un dispositif qui reste imparfait et source d'insatisfaction et d'inquiétude pour les entreprises artisanales du bâtiment.

L'un des points forts de cette REP était, dès l'origine, d'assurer un maillage territorial des points de collecte suffisamment fin pour les entreprises afin de permettre une reprise sans frais de leurs déchets triés. C'est pour laisser le temps de mailler correctement le territoire que la CAPEB avait demandé, à plusieurs reprises, le report de la mise en œuvre de la REP. Sans surprise, 8 mois après son lancement, la REP n'offre pas ce maillage essentiel aux entreprises. Nous sommes encore loin du compte !

Et c'est malheureusement aussi le cas en ce qui concerne la reprise sans frais des déchets triés qui n'est effective que pour les seuls points de collecte ayant conventionné avec

un éco-organisme. En outre, une majorité de ces points de collecte ne reprend ni les déchets de démolition en mélange alors que de nombreuses entreprises ont ce type de déchets à gérer, ni certains déchets spécifiques pourtant porteurs d'une éco contribution (briques plâtrières, béton cellulaire...).

Quant aux critères de collecte en entreprise, quand ils existent, ils sont établis au regard des grosses structures générant d'importants flux de déchets et pas aux petites entreprises. Par ailleurs, la CAPEB continue de demander que tous les matériaux soient porteurs d'une éco contribution (y compris les produits verriers qui y échappent aujourd'hui inexplicablement) et que les barèmes de prix des éco organismes soient annoncés au moins 6 mois avant leur entrée en vigueur afin que les entreprises aient le temps de les intégrer dans leurs devis. Enfin, la REP est censée favoriser le réemploi

des matériaux à partir des déchets triés. Or, là aussi nous sommes loin du compte, cette étape n'en n'étant aujourd'hui qu'à ses balbutiements : pas de centralisation des informations permettant aux petites entreprises de savoir où trouver des matériaux réemployables et dans quelle quantité, ni de réponse au problème de l'assurabilité des entreprises lorsqu'elles mettent en œuvre ces matériaux de « seconde vie », celui de la performance résiduelle de ces produits, et aussi du surcoût généré par une démolition soignée et réalisée en vue du réemploi... beaucoup de questions essentielles irrésolues à ce jour. La CAPEB poursuit ses concertations avec les éco organismes et l'OCAB afin que le pragmatisme l'emporte et que les entreprises artisanales du bâtiment ne soient pas pénalisées par cette réforme d'ampleur dans la gestion de leurs déchets.



RÉSEAU

→ RETOUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE

Le Conseil d'Administration confédéral se tenait jeudi dernier.

À l'ordre du jour figuraient un point sur le sort des amendements proposés par la CAPEB et l'U2P dans le cadre du projet de loi de finances 2024 et du projet de loi de financement 2024 de la sécurité sociale, un autre point sur l'évolution de l'U2P et un tour d'horizon des questions sociales (jurisprudence sur les congés payés, représentativité des organisations de salariés dans le champ des entreprises employant jusqu'à 10 salariés, ...). Le Conseil est par ailleurs revenu sur les actualités communication, et notamment la participation de la CAPEB au salon des Maires de France, ainsi que sur les questions internes au Réseau CAPEB : le financement des CAPEB régionales, les dossiers en cours au FDR, les travaux CAP CAPEB, les postes à pourvoir à l'Assemblée générale 2024, notamment.



MÉTIERS

→ ÉRIC LE DÉVÉHAT RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA PIERRE

Le Président des Métiers de la Pierre a réuni ses conseillers professionnels vendredi dernier.



Ils ont principalement travaillé à la préparation des prochaines Journées Professionnelles de la Construction de Bordeaux au cours desquelles ils souhaitent valoriser les candidats tailleurs de pierre et marbriers décorateurs lors des WorldSkills et mettre

l'accent sur l'avenir de leurs métiers. Éric Le Dévéhat et les conseillers souhaitent également porter à l'ordre du jour de ces journées la problématique de la sécheresse et de ses conséquences sur l'habitat, notamment sur la construction pierre. Ils ont

par ailleurs évoqué le salon du funéraire qui fermera ses portes ce 24 novembre, laissant le sentiment d'avoir présenté peu d'innovations et le constat d'une forte tendance au regroupement des entreprises du funéraire au détriment des artisans marbriers.

→ MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ : UN NOUVEAU CONTRAT DE SERVICE EST DISPONIBLE

Pour accompagner le développement du marché des installations connectées et répondre à un besoin des délégués exprimé lors de précédentes Journées Professionnelles de la Construction, les Métiers de l'Électricité et IGNES (Alliance de fabricants de solutions électriques et numériques) ont collaboré à la création du contrat de services dédié aux logements connectés.

En proposant une visite annuelle, cet outil dématérialisé vise à s'assurer que les solutions connectées restent 100% opérationnelles.

Il offre également au professionnel électricien l'occasion de proposer à son client de nouvelles fonctionnalités. Ce nouveau contrat est [en ligne sur la e.boutique](#).

Un webinaire sera proposé au Réseau le 7 décembre pour présenter ce nouvel outil de manière plus détaillée et répondre à toutes les questions.



RÉSEAU

→ UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX ÉLECTRICIENS DANS LE MAINE ET LOIRE

La CAPEB Maine et Loire a organisé une réunion technique pour ses adhérents électriciens le jeudi 16 novembre avec des partenaires et des fournisseurs, notamment Tarifeo et Sonepar qui ont récemment signé un accord de partenariat avec la CAPEB.

20 entreprises ont répondu présentes et sont venues découvrir la bibliothèque tarifaire Tarifeo pour construire les ouvrages sur les logiciels de devis-facturation et commandes, fiabiliser les chiffrages et optimiser les achats... Tarifeo offre des conditions CAPEB pour tous les adhérents par le biais du partenariat qui a été signé sur son stand aux JPC de Lille ([plus d'information ici](#)).

Sonepar, partenariat fraîchement conclu avec la CAPEB Nationale ([voir ici](#)) était également présent avec 3 Directeurs d'agences aux côtés de Tessier Électricité, représenté par le Directeur Général et le Directeur de l'agence locale. Autre intervention notable de la journée : Desa, éditeur d'un logiciel d'implantation d'installations électriques, permettant de réaliser les devis en un clic, avec qui la CAPEB Maine et Loire proposera une session de formation de prise en main et/

ou de perfectionnement, courant 1^{er} trimestre 2024. Ce programme a permis aux adhérents de découvrir des solutions de gain de temps et de rentabilité et s'est prolongé avec un repas convivial. La journée a été animée par

ses partenaires, Rémy Dolley, animateur des professions de la CAPEB départementale, Yoann Mailly, Responsable de section et Gilles Maillet, Président national des Métiers de l'Électricité.





CESE



Le Président Jean-Christophe Repon participait ce mardi après-midi à la plénière du CESE qui a adopté un projet d'avis sur les migrations au sein de l'Union européenne et les politiques migratoires, avis voté par le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales. Au nom du groupe, Jean-Christophe Repon a fait une déclaration lors des débats d'actualité sur les enjeux de la simplification administrative pour les TPE, invitant le Gouvernement à passer des intentions aux actes. Mercredi, l'Assemblée plénière a examiné un second projet d'avis portant cette fois sur l'eau potable et ses enjeux qui dépassent le simple projet de mise en place d'une tarification progressive. Jean-Christophe Repon a également participé à la réunion des Présidents de Groupes avec le Président du CESE.

U2P

Le Président participait cette semaine à une réunion des Présidents et secrétaires généraux des U2P régionales pour présenter et faire le point sur le dispositif envisagé pour susciter l'adhésion directe d'entreprises à l'U2P afin d'accroître sa visibilité, d'augmenter le nombre d'entreprises adhérentes et d'élargir son champ d'intervention, tout en favorisant l'adhésion aux

organisations professionnelles adhérentes à l'U2P. Et donc la CAPEB pour les entreprises du bâtiment.

PARITARISME

En tant que vice-président de l'U2P en charge des négociations, Jean-Christophe Repon a participé mercredi soir à une visioconférence avec l'ensemble des numéros 1 des organisations patronales et des organisations syndicales de salariés interprofessionnelles. Il s'agissait d'une première réunion pour examiner le document d'orientation du gouvernement sur les négociations paritaires à ouvrir : l'emploi des seniors, le CETU, les parcours professionnels.

CNAS



Le Président confédéral est intervenu mercredi devant les délégués de la CNAS. Rebondissant sur les ateliers d'initiation aux techniques de négociations, il a souligné combien il est essentiel, lorsque l'on porte un mandat, de bien travailler ses dossiers pour ne pas se trouver décontenancé devant les interlocuteurs de l'artisanat. Il a rappelé le rôle essentiel des commissions nationales pour co construire

la politique de la CAPEB, et pris l'exemple de la consultation en ligne sur les simplifications qui devrait recueillir bien davantage de participations. Il a également évoqué la réforme des retraites qui a permis d'obtenir gain de cause sur l'assiette de cotisations des indépendants qui est un combat de 40 ans. Échangeant avec les délégués, il a expliqué les motivations qui ont conduit l'U2P à présenter un nouveau projet politique et à créer un 5ème pôle pour accueillir les adhésions directes d'entreprises, entreprises que les chargés de développement de la CAPEB devront ensuite solliciter si elles relèvent du bâtiment. Il est aussi revenu sur la représentativité et l'importance que chaque département, cette année, déclare la totalité de ses adhérents et continue à multiplier les efforts pour augmenter les adhésions au moins encore pendant le 1^{er} semestre 2024. À cet égard, il a souligné que la CAPEB ne cesse d'apporter à ses adhérents et aux entreprises, des preuves de sa mobilisation, prenant le dernier exemple en date du lancement de l'appel de la dernière chance pour obtenir des correctifs majeurs à la réforme de MaPrimeRénov' ce 1^{er} décembre dans la PQR.

PRESSE

Le Président de la CAPEB était l'invité jeudi en direct du 12/14 de Sud Radio au sujet de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et le contexte dans lequel elles évoluent.

RÉSEAU

Le Président confédéral terminait sa semaine syndicale en Corse du Sud où il avait prévu de participer à l'Assemblée générale de la CAPEB Corse qui était également l'occasion de la 2^{ème} édition des rencontres des artisans du BTP à Ajaccio.

LOBBYING

→ REPORT DE LA HAUSSE DE LA TVA SUR LES CHAUDIÈRES : UNE VICTOIRE DE LA CAPEB !

C'est assurément une victoire à porter à notre crédit.

Depuis juillet dernier, nous nous sommes en effet mobilisés pour que les chaudières gaz, déjà exclues des aides MaPrimeRénov' et des CEE, ne soient pas également pénalisées par un relèvement du taux de TVA qui leur est appliqué.

En effet, nous considérons que ces chaudières, lorsqu'elles sont à très haute performance énergétique, restent une alternative pour les ménages qui ne peuvent pas faire installer ou financer une pompe à chaleur, et constitue un pas non négligeable vers les économies d'énergie attendues.

Nous avons fortement milité pour ce report afin d'éviter l'effet couperet si dommageable pour les entreprises. En outre, ce report laisse un temps supplémentaire à la concertation entre les acteurs – nous en particulier – et l'État, ce qui sera très utile.

